

Extrait des délibérations du Comité permanent

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **30 (1879)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784199>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait des délibérations du Comité permanent. Dans sa séance du 9 mars, tenue à Berne, le comité permanent délibérant sur les bases générales de démarcation et d'arpentage des forêts fédérales que Messieurs Lindt et Wild avaient été chargés de poser, décida de les soumettre sous forme de projet à la prochaine assemblée de la société. Le journal les reproduira dans sa prochaine livraison.

Quant à la statistique forestière de la Suisse, il décida de proposer à la société d'attendre l'établissement des plans provisoires d'aménagement avant de procéder à la recherche des matériaux par ce qu'actuellement les cantons ne pourraient fournir encore aucune donnée plus intéressante que celles que contient le rapport sur l'examen des forêts de montagne.

Monsieur Gyger, inspecteur d'arrondissement à Teufen, Appenzell Rh. E., a été reçu membre de la société des forestiers.

Réunion de la Société des forestiers Suisse à Neuchâtel du 24 au 26 août 1879.

L'assemblée, composée de 100 membres, a tenu sa séance le 25 au matin dans l'ancienne salle du grand conseil au château, sous la présidence de Mr. Comtesse, conseiller d'Etat.

Le rapport du comité permanent, lu par son président lui-même, Monsieur Fankhauser, donna lieu à une discussion au sujet de l'organisation des expérimentations forestières et de la publication du journal. Il fut décidé: 1^o de charger le comité permanent de s'entendre au sujet des expérimentations avec des délégués des cantons et de faire rapport sur le résultat des délibérations au département fédéral de l'agriculture et du commerce; 2^o de ne publier dorénavant et dès 1880 qu'une seule édition du journal forestier et de reproduire chaque article dans la langue originale dans laquelle il a été envoyé à la rédaction.

Schaffhouse a été désigné pour lieu de réunion en 1880.

Les propositions de la commission touchant l'arpentage des forêts de hautes régions ont été adoptées dans le sens des exigences les plus modérées et le vœu a été exprimé que les travaux fussent exécutés d'après un plans unique et qu'ils fussent conjointement soumis au contrôle des géomètres forestiers.